

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 14 juillet 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Juillet à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Zonza et la Commune de Propriano pour la mise en réseaux des lieux de mémoire liés à la seconde guerre mondiale, en lien avec le Musée de la Résistance Corse de Zonza.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Yannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Zonza est propriétaire du Musée de la Résistance corse. Implanté au cœur du village de Zonza, il est le seul musée à être exclusivement consacré à l'histoire de la Corse durant la Seconde guerre Mondiale. Ainsi, il contribue à faire connaître la singularité de notre territoire qui a été le premier département libéré, le 09 septembre 1943. Depuis 2023, le musée bénéficie d'une nouvelle muséographie prenant appui sur l'histoire anthropologique et sociétale de la Corse.

La Commune de Zonza est désormais engagée dans un processus de demande de labellisation « Musée de France ». Pour ce faire, un projet d'aménagement vise à agrandir la surface d'exposition et prévoit l'acquisition de supports de médiation et de solutions scénographiques innovantes, permettant d'offrir une véritable expérience sensible au grand public.

Dans le cadre de ce projet culturel et patrimonial, la Commune de Zonza souhaite rendre hommage à tous les acteurs de la Résistance de la Corse entière. Pour cela, elle ambitionne de mettre en réseau les communes ayant sur leur territoire des lieux de mémoire et/ou commémoratifs relatifs à la Seconde Guerre mondiale. Elle s'engage à en prendre la coordination de manière à être tête de pont pour l'ensemble des communes partenaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de concrétiser ce partenariat par une convention fixant les termes et les conditions par lesquels la Commune de Zonza et la Commune de Propriano s'associent.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en réseaux des lieux de mémoire liés à la seconde guerre mondiale, en lien avec le Musée de la Résistance Corse de Zonza.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents ;

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 15.07.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.07.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250714-2025-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Juillet 2025

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

